



# INTRODUCTION

L'adolescence est une période charnière entre l'enfance et l'âge adulte lors de laquelle peuvent débuter des trajectoires d'usage de drogues. L'alcool, le tabac et le cannabis sont les trois produits les plus consommés : huit jeunes de 17 ans sur dix ont expérimenté l'alcool, un sur deux a testé la cigarette et presque un sur trois le cannabis (OFDT, 2023). Or, à cet âge, la majorité des jeunes habitent encore au sein du domicile familial et peu affichent ouvertement leurs usages. La plupart préfèrent les dissimuler afin de préserver leur « espace de la vie à soi » (Gaussoit et Palierne, 2020), en particulier lorsqu'ils savent que l'aveu d'une consommation va contrevenir aux interdits parentaux.

C'est dans la perspective de documenter les représentations parentales de la consommation des jeunes que l'enquête sur les Attitudes, représentations, aspirations et motivations lors de l'initiation aux substances psychoactives (ARAMIS) s'est enrichie d'une deuxième édition (ARAMIS 2), afin d'approfondir les observations collectées entre 2014 et 2017 (Obradovic, 2017 ; Obradovic et Douchet, 2018 ; Obradovic, 2019 ; Obradovic et Douchet, 2019). Celles-ci mettaient en lumière le rôle du contrôle parental dans la gestion des usages juvéniles, mais ne s'intéressaient pas directement au point de vue des parents.

Dans la continuité de la première édition, ARAMIS 2 a donc interrogé des parents de jeunes consommateurs sur les thématiques suivantes : quelles sont les stratégies parentales pour obtenir des informations ? Comment les parents abordent-ils les usages de leur enfant quand ils en ont connaissance ? Comment l'échelle de gravité perçue des risques varie-t-elle au regard de l'histoire familiale des consommations, de la catégorie sociale ou encore du genre ?

Pour répondre à ces questions, une campagne d'entretiens a été menée entre 2020 et 2021 auprès de 28 parents de mineurs âgés de 15 à 17 ans (voir encadré « Méthodologie et corpus d'entretiens analysé »). L'enquête vient renouveler la question du contrôle des usages juvéniles et permet de confronter les attitudes parentales selon plusieurs produits (voir encadré « La description des styles éducatifs »). Bien que l'alcool ait été au centre des discours parentaux, cette note se focalise sur des produits moins étudiés dans la régulation des usages juvéniles : le tabac et le cannabis.

Les résultats d'ARAMIS 2 sont présentés ici en deux temps. Les stratégies de contrôle sont d'abord abordées. Elles désignent les règles générales établies dans le cadre de la relation parent-enfant, définissant le champ des possibles, mais aussi les usages réels et conditions de vérification de ces règles (afin d'obtenir des informations). Des résultats originaux de l'enquête sont ensuite mis en avant : l'influence de l'expérience d'usage sur les pratiques éducatives des parents, qu'ils soient « experts » (usagers ou anciens usagers, familiers du produit) ou « profanes » (en situation dissymétrique d'information vis-à-vis de la substance par rapport à leur enfant).

# DES STRATÉGIES ÉVOLUANT SELON L'ÉTAT DE LA RELATION DE CONFIANCE

## Les contrôles directs et insistants

Une partie des parents interrogés mettent en œuvre des tactiques explicites et systématiques de collecte d'informations. Les questions directes (assimilées par certains jeunes à « l'interrogatoire policier »<sup>1</sup>), la fouille des affaires, l'accompagnement aux soirées, l'observation directe des signes physiques (élocution, pupilles dilatées, yeux rouges...), la surveillance sur les réseaux sociaux sont alors principalement utilisés.

Cette mère de 48 ans (conseillère emploi), que nous appellerons Mme Berlet<sup>2</sup>, recourt souvent à ces techniques pour surveiller son fils de 16 ans, usager quotidien de cannabis avec qui elle a de grandes difficultés relationnelles (accentuées depuis le départ paternel du domicile conjugal). Sa mise en récit s'axe autour de « l'impuissance » à faire autrement, parce que la confiance accordée antérieurement n'a pas été honorée. L'intensification du contrôle est alors pour elle une forme de réassurance de sa capacité parentale, le mensonge ayant renforcé sa culpabilité (se sentant responsable de ne pas avoir su prévenir la situation) et sa crainte d'une stigmatisation sociale (être perçue comme une « mauvaise mère ») :

*« Je peux monter quatre fois de suite dans sa chambre [...] J'ai l'impression d'avoir été bernée, alors qu'il se défonce de plus en plus... Donc là c'était terminé, je l'ai vraiment fliqué [...] j'ai fouillé sur Instagram... Au début, quand il savait pas, je lisais tout. Donc j'avais des preuves, j'ai même enregistré, j'ai fait des Screenshots. »*

Ce mode de contrôle direct semble se retrouver dans tous les milieux sociaux, y compris populaires (Le Pape, 2009) où la norme de « bonne éducation » et les enjeux de respectabilité locale sont très présents (notamment quant aux usages de cannabis) (Aquatias, 1999). Ces stratégies ne sont pas forcément révélatrices d'un déficit de communication, mais interviennent en cas de non-respect des règles qui ont été discutées. Si les parents prennent le temps d'expliquer en amont le bien-fondé de leur décision, ils attendent ensuite que l'enfant s'y conforme sans la discuter. Cette posture peut conduire certaines mères à justifier alors le recours à « l'autorité paternelle » en cas de non-respect. Malgré leur divorce difficile et des relations conflictuelles, Mme Berlet raconte ainsi s'en remettre ponctuellement au père de son fils quand il faut « remettre les pendules à l'heure » :

*« Quand vraiment j'arrive pas à me faire autorité, j'appelle son père et son père il vient – l'année dernière il lui a même encore donné une baffe, hein. Mais disons que c'est malheureux d'en être là mais, comme il craint son père, ben y'a que comme ça qu'il s'y met après. »*

Il est à noter que ce mode de contrôle est davantage répandu auprès des filles que des garçons, comme cela a été confirmé par les différents volets d'étude d'ARAMIS 2 pour l'alcool (Douchet et Neybourger, 2022) et par d'autres recherches sur les pratiques perçues comme à risque (Gaussot et Palierne, 2020 ; Le Pape, 2009 ; Rivière, 2014). D'une part, il s'exerce plus précocement auprès des filles, parfois dès la première expérimentation, tandis qu'il n'apparaît qu'en cas d'excès pour les garçons. D'autre part, les parents insistent sur les risques externes et sociaux (harcèlements, violences, agressions sexuelles, retours de soirée...) auxquels les jeunes filles s'exposent dans les espaces festifs et contre lesquels elles sont mises en garde très tôt (Le Pape, 2009). Madame Delpoire (50 ans, employée) est mère d'un fils de 20 ans et d'une fille de 16 ans. Elle évoque le traitement différencié selon le genre appliqué à ses deux enfants par rapport à leurs consommations :

*« Je pense qu'inconsciemment on a plus de facilités à lâcher pour Tom que pour Clémentine. Parce que tu te dis toujours qu'un garçon, où qu'il soit, il va se démerder, il n'est pas en danger, alors que ce n'est pas une science exacte non plus, alors qu'une fille tu vois tout de suite le côté : elle va peut-être se faire agresser, quand on va lui demander une cigarette dans la rue, comment elle va se défendre, etc., parce que, malheureusement, il y a encore ces images et ces codes dans notre société. [...] Clémentine, je ne*

1. Certaines expressions sont citées entre guillemets car elles ont été entendues à plusieurs reprises lors des entretiens, et que leur portée est significative au-delà de leur contexte d'énonciation.

2. Tous les prénoms et noms des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête ont été modifiés.

*me souviens pas qu'on lui ait tendu la perche, mais Tom, quand il était un peu plus jeune, on lui avait dit que s'il voulait boire ou s'il voulait fumer, il n'y avait pas de souci. »*

Une continuité s'opère alors entre le contrôle des consommations et l'encadrement parental des usages de l'espace urbain où une partie des consommations se déroulent (Rivière, 2014). Alors même que les garçons sont décrits comme plus immatures que les filles du même âge, l'encadrement des sorties est bien plus strict pour celles-ci (horaires, fréquentations, consignes données pour rentrer au domicile). Les stratégies parentales associent ainsi fréquentation de l'espace public, consommation féminine et prise de risques (Lieber, 2008).

## La description des styles éducatifs

Sur le plan théorique, la plupart des travaux proviennent de la psychologie sociale et portent sur des dimensions d'exigence et de sollicitude, qui peuvent être élevées ou faibles (Baumrind, 1978). Leur articulation a donné lieu à une typologie des styles parentaux (*parenting styles*) définis comme les comportements que les parents adoptent dans les interactions avec leurs enfants. Cette typologie jouit d'une certaine longévité dans les écrits psychologiques. Deux limites principales peuvent néanmoins être mentionnées. D'abord, ces styles éducatifs sont souvent appréhendés de manière figée, alors qu'ils sont susceptibles d'évoluer selon l'âge de l'enfant et de son autonomisation, le moment de la relation éducative ou les modifications de la structure du foyer (séparation, décohabitation...). Ensuite, ils ne sont pas détachés des rapports sociaux, qui influencent aussi bien les types de pratiques éducatives, que le rapport à la santé ou au risque s'agissant des consommations de drogues. Différents travaux pionniers en sociologie se sont intéressés à ces derniers points, en opposant le style éducatif libéral des classes moyennes et supérieures au style éducatif autoritaire des classes populaires (Kohn, 1963). Certains chercheurs continuent de souligner les variations du style éducatif parental selon les milieux sociaux (Le Pape, 2009), même si le questionnement a été nuancé (Kellerhals *et al.*, 1992) pour montrer que les pratiques autoritaires sont globalement en recul, au profit de l'épanouissement de l'enfant et du développement de ses compétences relationnelles (Attias-Donfut *et al.*, 2002). La confiance y prend une place particulière, en étant une contrainte pragmatique et négociée s'inscrivant dans le cadre de schémas éducatifs plus généraux : connaissance des fréquentations de l'adolescent, encadrement des sorties, suivis scolaire, sportif, artistique, religieux (Griffin *et al.*, 2000). Elle implique un état entre le savoir et le non-savoir, avec une dose d'incertitude sur le comportement attendu des adolescents (Gaussot et Paliarne, 2020). La gestion de l'information est alors au cœur de la construction ou de la fragilisation de la relation, entraînant des « stratégies » et un « contrôle ». Les « stratégies » (pour reprendre la terminologie employée par Michel de Certeau) sont mises en place sous forme de règles générales, de principes conducteurs destinés à anticiper la conduite de

l'adolescent (en amont du comportement réel), tandis que le « contrôle » parental est entendu comme un mode de vérification de la bonne application de ces stratégies.

Les styles éducatifs sont enfin variables au regard des produits considérés. Les deux éditions d'ARAMIS ont en effet déjà montré l'omniprésence de l'alcool dans les sociabilités, la méconnaissance des risques sanitaires et aussi sa banalisation dans le cadre familial (puisqu'étant expérimenté très tôt et souvent en compagnie des adultes) (Douchet et Neybourger, 2022; Obradovic, 2017). Les représentations quant à son seuil de dangerosité ont peu évolué durant les dernières décennies (Spilka *et al.*, 2019), ce que confirme la littérature en sciences sociales sur la gestion des consommations juvéniles d'alcool (Gaussot et Paliarne, 2020). Le tabac n'est quant à lui toujours pas considéré comme une drogue mais son seuil de dangerosité a grandement évolué (Spilka *et al.*, 2019), en lien avec le déploiement des politiques publiques visant à réduire le tabagisme (Douchet et Le Nézet, 2021). Les prévalences de consommation ont dans ce cadre chuté, passant de 28,6 % à 24,5 % de tabagisme quotidien chez les adultes entre 2014 et 2022 (Pasquereau *et al.*, 2023) et de 32,4 % à 15,6 % chez les jeunes de 17 ans (OFDT, 2023). S'agissant du cannabis, les opinions demeurent fortement corrélées à la proximité avec le produit. Or, la moitié des adultes de la France hexagonale a déjà expérimenté le cannabis, l'usage au cours des 12 derniers mois concerne 10,8 % des adultes et il progresse parmi les groupes les plus âgés (Spilka *et al.*, 2024). Ce vieillissement des consommateurs s'accompagne de l'entrée dans la parentalité pour certains et l'aménagement de la gestion des temps dédiés à l'éducation des enfants, à côté de ceux consacrés à la consommation. Des travaux se sont déjà intéressés aux normes et pratiques familiales de consommation des parents usagers de cannabis (Monge, 2020). Ainsi, des consommations étiquetées comme à risques (du point de vue de la santé publique) ou déviantes, ne sont pas forcément perçues comme telles par les parents usagers. Le maintien dans l'usage de cannabis (parents et/ou enfants) n'est alors pas forcément incompatible avec la volonté de respecter les injonctions à devoir être « un bon parent » (Martin, 2014).



## Les contrôles diffus basés sur la communication et la négociation

Nombre de parents interrogés préfèrent utiliser l'observation et la communication pour maintenir un contrôle plus diffus et moins conflictuel. Les sermons s'effacent devant la nécessité de ne pas remettre en question le lien de confiance. L'échange est alors instrumentalisé pour maintenir une attention vigilante sur l'évolution des usages de l'adolescent, dans un mélange de soutien et de contrôle. Les parents repèrent les contextes propices à une parole plus libérée, évitent d'aborder la question dans des contextes familiaux élargis pour si possible privilégier le tête-à-tête (trajets en voiture, sortie avec l'animal de compagnie...) ou cherchent à obtenir des récits de cas sur des soirées.

La communication sur les règles fait souvent l'objet de négociations dans les milieux favorisés (Kellerhals *et al.*, 1992). L'externalisation de la problématique des usages est aussi plus marquée, confirmant d'autres travaux ayant montré un rapport différencié aux institutions médicales, avec davantage de confiance et moins de crainte de jugement de la part des professionnels de santé qui sont perçus comme une ressource (Arborio et Lechien, 2019 ; Rivierez, 2024). Certains parents évoquent des consultations avec un médecin généraliste pour discuter des risques liés au tabagisme et des solutions existantes lorsque l'enfant est un fumeur régulier (recours aux substituts nicotiques). Le cas de ce père de 55 ans (journaliste) d'une fille de 17 ans peut être mentionné. Dès la découverte des premiers usages, lui et sa conjointe ont d'emblée pensé à un accompagnement externe prolongeant leurs mises en garde :

*« Toute la difficulté c'est que les parents peuvent mettre en garde – ce qu'on a toujours fait moi et mon épouse, mais est-ce qu'on l'a fait avec toutes les qualités requises ? Je ne suis pas médecin, ni addictologue. Est-ce qu'on a les bons mots ? Faire peur, je sais que ce n'est pas forcément une solution. Les médecins qui suivent ces jeunes, ils sont formés pour. On a conseillé notre fille de se faire suivre par un addictologue. »*

Un autre constat est que la consommation est plus facilement relativisée dans les discours des enquêtés appartenant aux classes favorisées, dès lors qu'elle ne vient pas porter atteinte aux performances scolaires et qu'elle n'altère pas l'intégration sociale de l'enfant (activités extra-scolaires, relations amicales, etc.) lors des temps productifs (journée, période d'examen, contrairement aux soirées le week-end ou durant les vacances) (Le Garrec, 2002).

Malgré des risques bien identifiés, la consommation quotidienne de tabac est jugée moins inquiétante que celle de cannabis, dans le sens où elle suscite une contre-mobilisation parentale moins affirmée. Sa propension à s'insérer dans une routine (entre les cours, après le repas, avant d'aller se coucher) sans altérer les facultés de concentration génère moins d'inquiétudes parentales que celles liées au cannabis, perçu comme une source de perturbation des performances scolaires (ce que confirment d'autres travaux, tels que ceux de Gaussoit et Palierne, 2020).

Toutefois, lorsque les usages de cannabis s'inscrivent dans une temporalité ne portant pas atteinte aux résultats scolaires, ils sont davantage tolérés. Plusieurs parents tiennent un discours faisant ressortir une dualité de « sacrifice/récompense » correspondant à des moments de privations (souvent sources de pression, en semaine et période scolaire, pour préparer les épreuves du bac, etc.) à laquelle répond un rattrapage du temps festif sacrifié (sur les week-ends, congés). Les usages sur ces derniers moments font d'autant moins l'objet de régulations, qu'ils sont « mérités » et que le comportement irréprochable du reste de la semaine ou de l'année autorise quelques souplesses.

Enfin, les parents relèvent que les stratégies basées sur la communication doivent être partagées par les deux parents pour fonctionner. Si les visions de l'éducation propres à chaque parent entrent en contradiction, les jeunes sont susceptibles d'exploiter les brèches entre les deux modèles éducatifs afin de consommer à leur guise. Ce n'est donc pas tant la configuration familiale (en couple, séparation, divorce...) que la complémentarité entre les schémas éducatifs parentaux qui peut influencer sur les consommations des jeunes. À ce sujet, M. Lloriot (54 ans, travailleur social) évoque les divergences survenues suite au divorce avec sa femme, ayant occasionné des difficultés pour contrôler le tabagisme de leur fils de 16 ans :

*« Il est pas bête, il sait très bien avec qui il peut faire des choses, et pas avec d'autres (...) Non, moi, chez moi, je veux pas qu'il fume, non. Là-dessus, j'aime pas. Chez sa mère, il va dehors et il fume un petit peu, quoi – au moins une clope tous les soirs et peut-être une le matin. On fait pas la même chose là-dessus donc il en profite, moi après ça me met en difficulté. »*

## L'évolution des stratégies parentales de contrôle

Des parents dont les enfants ont des niveaux d'usages élevés et réguliers (notamment de cannabis) ont été interrogés. Les stratégies qu'ils décrivent avoir mises en place ont la plupart du temps évolué au fur et à mesure de l'augmentation des consommations, glissant vers un contrôle conciliant, pragmatique, voire fataliste. La prise de conscience de la difficulté à interdire un comportement addictif s'accompagne souvent d'un récit axé autour du sentiment d'échec et d'impuissance, surtout s'ils voient que leurs tentatives de contrôle mènent à une escalade des conflits ou à un éloignement de l'enfant. Plusieurs cas du corpus sont à ce titre illustratifs.

Mme Artur (47 ans, infirmière) est mère d'un garçon de 17 ans qui consomme quotidiennement du tabac (une dizaine de cigarettes roulées et l'équivalent de « 30 € de cannabis par semaine » selon elle). Elle fait un lien chez son fils entre le développement des usages et le mal-être psychique, lié à un divorce difficile et un sentiment d'abandon de la part du père. La découverte des usages solitaires a marqué un tournant dans ses stratégies éducatives, avec un constat d'inefficacité à interdire la consommation de son fils. Elle s'est dès lors rapprochée d'une CJC afin de l'accompagner :

*« Pour vous raconter son histoire, il a commencé à fumer quand on est passés en jugement, il y a deux ans, parce que son père a demandé des choses pour sa sœur mais pas pour lui, il ne s'est pas du tout battu pour lui, il n'a rien demandé, il n'a rien exigé, donc je pense que Pierre s'est senti une deuxième fois abandonné [...] Je pense qu'il avait un cannabis festif cet été, il a dû commencer comme ça dans une sorte de soirée, quelque chose de très festif. J'ai vraiment commencé à être attentive quand il rentrait de soirée, voir dans quel état il était pour contrôler [...] Il s'est vraiment mis à fumer en grande quantité à l'automne, parce qu'il a dépensé énormément de sous, parce que son papa est devenu à nouveau papa. Il a un demi-frère qui est né mi-octobre et je pense que ça a été difficile à gérer cette période-là pour lui. J'ai bien vu la consommation de cannabis qui a flambé à ce moment-là. [...] J'avais du mal à être et le gendarme et le dealer. Mais je me suis dit que, de toute façon, il n'allait pas pouvoir s'arrêter comme ça du jour au lendemain, donc plutôt qu'il fasse d'autres bêtises ou qu'il rentre dans des processus de trafic ou de je ne sais quoi... On a eu une discussion franche et, maintenant, on a réussi à stabiliser la*

*consommation de cannabis à 30 euros par semaine ou 30 euros tous les 10 jours. [...] Il n'est pas capable pour le moment d'arrêter le cannabis, encore moins le tabac. Il le verbalise très bien. Avec les gens de la CJC\*, il a dit qu'il avait besoin de ça pour enlever un peu toutes ses angoisses, surtout nocturnes. Je m'en suis rendue compte qu'il ne dormait pratiquement plus, ou très très peu. [...] Dès qu'il y a quelques jours sans cannabis, il est très vite sur les dents. Il a beau dire que c'est pas ça, si. Moi, je sens bien quand il va être sur le point de me redemander des sous, je vois bien qu'il ne supporte pas ce qu'on dit, qu'il réagit au coup par coup. [...] Donc j'essaie d'être compréhensive, et aussi beaucoup discuter avec les personnes de la CJC qui m'apportent beaucoup d'informations sur comment réagir. »*

Le cas de Mme Berlet évoqué plus haut (48 ans, conseillère emploi) ressemble à bien des égards à celui de Mme Artur. Séparée du père de son fils depuis une quinzaine d'années, elle évoque comment le contrôle intrusif qu'elle applique cohabite avec une forme de détachement. Ce dernier s'est mué en sentiment de « honte » renforcé par l'image renvoyée par les institutions qu'elle a sollicitées du fait de son impossibilité à gérer la consommation de son fils, qui lui volait régulièrement de l'argent.

*« Maintenant, si vous voulez, c'est même plus caché, je sais tout ce qu'il a... Donc moi, si vous voulez, ou je me disais "je dois être une mère responsable, je supprime tout !" mais, en même temps, quand je vois dans quel état il est, où à la limite je dois me protéger parce qu'il m'en aurait mis une... Je perds toute notion d'autorité en tant que maman. [...] Ah oui non mais je vous dis, j'en étais à m'enfermer à clé dans ma chambre, j'arrivais plus à dormir la nuit, j'avais peur d'être volée... Non mais franchement ! Je ne dis pas tout mais j'ai vécu des choses terribles [...] On va où, en fait ? Donc, si vous voulez, maintenant, par la force des choses j'ai préféré faire le choix de tout lui laisser, je n'interdis plus rien même si j'essaie d'en savoir le plus possible. Mais même moi, en tant que maman, quand je le vois descendre avant d'aller se coucher, il va dehors fumer, c'est horrible en fait. Je me dis : "mais quelle mère indigne je suis de laisser mon fils aller fumer !" Donc le matin, il mange pas, il fume à jeun, et c'est au niveau du poids aussi, il est devenu un squelette... [...] Je ne savais pas trop où aller, avec ces histoires de drogues, je suis allée à la gendarmerie du coin, ils m'ont dit que... ben en fait, si je savais éduquer mon enfant, j'en serais pas là. Tout m'est tombé dessus, voilà. »*

\* Les Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) ont pour mission d'assurer l'accueil, l'information, l'évaluation, la prise en charge brève et l'orientation si nécessaire des jeunes et de leur entourage. Les CJC avancées (CJCa) sont quant à elles des consultations de proximité permettant d'aller à la rencontre des publics cibles, les jeunes, en allant dans les lieux où se trouvent ces derniers.

M. Thomas (49 ans, travaillant dans l'enseignement supérieur et la recherche) et son ancienne conjointe veillent quant à eux à se mettre d'accord dès qu'il s'agit de l'éducation de leur fils. Ils se réunissent pour s'informer et discuter de la stratégie à adopter en cas de manquement à la règle parentale, en valorisant cette complémentarité :

*« Je suis toujours parti du principe que lorsqu'il y avait des difficultés le cadre devait être tenu à deux – et à deux vis-à-vis de lui. Donc on se réunissait dans des bistros, etc., pour évoquer soit notre désaccord, comment communiquer avec lui mais aussi être sûr que l'on a le même niveau d'info elle et moi. Et là, on est toujours présents ; et quand on est présents on est vraiment en alliance, et il n'y a pas de problème, les messages passent bien. »*

Par ailleurs, le bon fonctionnement de ce modèle basé sur la négociation et la communication suppose un même degré d'investissement de la part des deux parents, alors qu'une partie des pères du corpus adopte une posture plus détachée par rapport à la mère, sous le prétexte qu'elle serait plus compétente en matière d'éducation. La répartition asymétrique du travail éducatif produit alors parfois des effets de « double peine » (Gaussot et Palierne, 2020) pour les mères, puisque les enfants peuvent davantage valoriser l'approche plus « détachée » des pères. M. Nicolas (55 ans, directeur d'une entreprise) est usager occasionnel de cannabis et évoque son absence de volonté de poser des interdits, tout en appliquant (sans conviction) la délégation du contrôle voulu par sa conjointe pour leur fils de 17 ans :

*« Moi, je suis plus fataliste, les enfants, ce n'est pas parce que vous leur dites qu'il ne faut pas faire ça qu'ils ne vont pas le faire. Au contraire, je pense que plus vous mettez d'interdits, plus ils ont envie de braver les interdits [...] Christine, elle est plus pour que le rôle du père avec les garçons c'est de parler de certaines choses, que c'est pas qu'à la mère de le faire. Donc, de temps en temps, OK, je vais en parler, mais comme ce n'est pas naturel, je n'insiste pas non plus... Mais comme ça tout le monde est content. »*

Ces deux stratégies de contrôles (intrusives ou basées sur la négociation) ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Comme évoqué, elles sont évolutives selon l'état de la relation de confiance, les niveaux de consommation (voir encadré « L'évolution des stratégies parentales de contrôle ») mais aussi selon les expériences d'usages de cannabis des parents.

## **L'IMPORTANCE DE L'EXPÉRIENCE PARENTALE D'USAGE**

### **Gérer la dissymétrie d'information pour les parents « profanes »**

Le seuil d'alerte varie selon l'expérience d'usage des parents et du regard qu'ils portent sur celle-ci. Pour ceux qui sont peu informés et n'ont jamais essayé le cannabis, la « double vie » de l'enfant (Gaussot et Palierne, 2020), au sens où celui-ci cache à ses parents sa consommation et dissimule certains aspects de sa vie, peut entraîner « la gestion de deux lignes biographiques distinctes et étanches qui sont mutuellement dans l'ombre » (Gaussot et Palierne, 2020 ; Goffman, 1959, tr. fr. 1973). Cela s'applique d'autant plus en cas de forte difficulté de communication dans la relation parent-enfant, en particulier lorsque l'enfant n'est jamais à l'initiative de l'échange et a des difficultés à se confier. Il peut préférer maintenir sa consommation dans le secret afin d'éviter les risques de sanction, de déception ou d'inquiétude parentale de sorte que les signes pouvant supposer un usage (tels que l'odeur, les « yeux rouges ») ne sont pas décelés par les parents.

En cas de constatation manifeste d'un épisode récent de consommation, le degré d'inquiétude est alors élevé (avec, parfois, une mise en récit catastrophiste). Comme évoqué précédemment, la délégation à une institution socio-éducative (qui ressort dans les foyers des milieux les plus favorisés), ainsi que la capacité à s'approprier les recommandations formulées par les professionnels, permet d'apaiser ces craintes et d'entraîner une montée en compétence des parents concernés. À défaut, le contrôle intrusif est un outil immédiatement mobilisable, comme ce fut le cas avec Mme Berlet. Le « choc émotionnel » vécu selon ses termes était d'autant plus grand que l'alerte provenait d'une instance extérieure (police, lycée), qu'elle était « complètement passée à côté », car le cannabis paraissait jusqu'alors loin de l'univers familial :

« Au lycée, on nous avait dit “Il n’a pas des fréquentations qui lui permettent d’évoluer”. Et ça, ça avait provoqué le décrochage scolaire parce qu’il s’endormait en classe... Déjà au collège on nous avait dit : “il se drogue”, et moi j’étais dans le déni. Ça revenait trop... J’ai vraiment été dans le déni longtemps... »

L’expérience acquise comme parent (si l’adolescent a déjà recouru au mensonge sur d’autres sujets) et les précédents familiaux permettent aussi parfois de surmonter ces difficultés (si l’enfant est le cadet ou le benjamin de la fratrie et que les parents ont déjà été confrontés à des cas de consommation). Les frères et sœurs peuvent en effet être une ressource pour pallier le manque d’information. Mme Jossrand (50 ans, consultante) n’a jamais essayé le cannabis. Les usages réguliers de son fils de 17 ans ont dans son cas été révélés par leur aînée (20 ans), qui déplorait le manque de réaction parentale :

« C’est ma fille qui stressait énormément... Et un jour Thomas est parti en voyage scolaire. Et en fait, en faisant sa chambre, j’ai découvert des papiers, ce qui s’est avéré être du shit, une petite bouteille mignonnette de vodka... Des petits trucs comme ça pour les soirées quoi [...] Et Marie était là et elle nous a dit : “ben voilà, moi je voulais vous en parler mais c’était pas à moi de vous le dire. Et la raison de ma colère c’est que vous voyez rien...” »

## La promiscuité induite par le Covid-19 : quelles conséquences ?

En raison de la période d’enquête, la recherche a dû prendre en compte les effets de la pandémie de Covid-19 et des confinements sur les vies des parents et des jeunes rencontrés. Les entretiens du volet « mineurs » d’ARAMIS 2, réalisés par l’Injep, ont montré que les sociabilités des adolescents vivant en milieu rural n’avaient pas été affectées de manière homogène par les confinements. Les adolescents résidant dans les centres-villes, les bourgs commerçants ou les petites villes ont été les plus impactés par les mesures sanitaires, alors que le quotidien des jeunes vivant dans des villages isolés a souvent été inchangé (Amsellem-Mainguy et Blum, 2021).

Au regard du volet « parents », la situation exceptionnelle n’a en effet pas fondamentalement modifié la nature de la relation parent-enfant préexistante. Aucun parent n’a découvert les usages de son enfant durant la période, mais elle a néanmoins suscité des réflexions sur leurs modalités (caractère solitaire de la consommation, fréquence, approvisionnement...). Certains aspects de la consommation en cachette (sur lesquels les parents pouvaient fermer les yeux) ont eu du mal à tenir du fait de la promiscuité. Citons le cas du père de famille évoqué précédemment (56 ans, journaliste, qui use d’une stratégie de contrôle basée sur la communication et le recours à l’aide extérieur pour traiter les usages de tabac et les expérimentations de cannabis de sa fille de 17 ans) :

« Un adolescent est capable de gérer l’information, il faut le traiter avec intelligence, il le mérite. Dire : “Ne fais pas, c’est pas bon”, ce n’est pas suffisant. Il fume, ici, sur ma

terrasse. Je lui dis : “Ce n’est pas la peine de te cacher, de partir pour 10 minutes et de revenir après, je sais que tu fumes”. [...] Durant le confinement, je ne sais pas, on a une terrasse qui est juste là, elle s’est mise sur la terrasse et puis c’était la première clope comme ça. Et puis ça devenait ridicule, elle allait au fond du jardin pour aller fumer et, quand je sortais, je la voyais planquer sa cigarette : “Bon, on arrête de jouer au chat et à la souris, on sait tous que tu fumes”. Donc, on a discuté des moments où elle fume quand d’habitude on n’est pas tous ensemble confinés, sans la juger mais pour discuter, et ça fait très peu de temps, le mois de mai ou quelque chose comme ça, qu’elle fume ouvertement devant nous. »

Mme Berlet (48 ans, conseillère emploi) a quant à elle pu poursuivre son contrôle intrusif pour parvenir à collecter des informations qu’elle n’aurait pas pu avoir en temps normal sur les modes d’approvisionnement de son fils :

« Grâce au deuxième confinement, j’ai su qui lui fournissait. Je lui ai dit : “Je ne suis pas débile, tu vois deux personnes pendant le confinement, c’est forcément par une de ces deux personnes que tu as le cannabis parce que tu ne vois qu’eux”. Et c’est là qu’il m’a avoué qui c’était. Maintenant, c’est un ami proche, je ne peux pas non plus lui interdire de le voir, ça n’arrangera pas les choses. »



Quant aux discours sur les risques perçus, les craintes parentales liées au tabagisme témoignent d'une bonne connaissance de ses dangers sanitaires et de la dénormalisation dont il a fait l'objet. L'ensemble des politiques publiques qui se sont déployées ces dernières décennies (Douchet et Le Nézet, 2021) montre l'évolution de son image sociale en substance perçue comme moins acceptable, moins accessible et moins désirable. Le cannabis est craint en raison des dangers sanitaires qu'il occasionne, notamment sa toxicité lors de la phase de maturation cérébrale. Les dangers liés au mode de consommation et à la combustion sont plus rarement mentionnés (contrairement au tabac). Ce sont surtout les risques liés à l'approvisionnement qui sont la source d'inquiétude première. Ceux liés à la conduite sont également unanimement évoqués, d'autant plus que l'acquisition d'un moyen de transport personnel actuel ou à venir (scooter, voiture...) accroît les marges de mobilité et de liberté des jeunes.

Malgré cette perception des risques, les parents sans expertise d'usage et peu informés sur le cannabis ont souvent du mal à se positionner pour contrer les arguments par lesquels l'enfant justifie et relativise sa consommation. Cette difficulté est encore plus présente lorsque la négociation et la place laissée à l'argumentation du mode de contrôle diffus/négocié s'appliquent. Les évolutions récentes relatives aux désignations et au statut juridique de la plante (CBD, usage « thérapeutique ») et aux expériences de légalisation à l'œuvre depuis plusieurs années dans d'autres contextes nationaux sont parfois connues et avancées par les jeunes (notamment ceux vivant dans des foyers favorisés). Ils contrebalancent les discours des parents sur les risques, d'autant plus lorsqu'ils leur opposent la frontière symbolique dressée entre « drogues dures/illicites » et les « drogues douces/licites ». Mme Jossrand (50 ans, consultante), témoigne de cette difficulté au sujet des arguments de son fils de 17 ans :

*« Il me dit “voilà l'alcool ça me tente pas, et l'herbe c'est pas de la drogue, c'est même médical”. Il regarde des tutos, il se renseigne, il me dit “maman, regarde, je peux t'apporter la preuve... Aujourd'hui si c'était légalisé il y aurait beaucoup moins de merdes qui circuleraient...” [...] Et puis clairement il se fout de notre gueule, ouvertement ! “Vous me faites des leçons et j'ai déjà vu papa torché... Ouvrir une bouteille avec des amis, ça, ça vous pose aucun problème, mais sortir de l'herbe, là tout à coup...” Et je vais vous dire : il réussit presque à me convaincre. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, je n'arrive pas à lui interdire de fumer – ça serait très difficile. »*

Sans modifier de façon fondamentale la relation instaurée avec l'enfant ou le comportement de contrôle des parents, les confinements liés à la crise sanitaire du Covid-19 ont obligé certains parents à davantage aborder la question de la consommation de substances avec leur enfant ou leur ont permis d'en savoir plus sur ses modalités (voir encadré « La promiscuité induite par le Covid-19 : quelles conséquences sur l'obtention d'informations ? »).

## Concilier les statuts de parent et d'utilisateur

À l'autre spectre de l'expérience parentale d'usage, la connaissance du tabac et du cannabis peut s'avérer être un atout pour repérer des indices sur les consommations juvéniles. Le cas de M. Nicolas évoqué plus haut (55 ans, directeur d'une entreprise) détaille comment il a pu reconnaître, avant sa conjointe, les effets du cannabis sur son fils : « *Parce que moi, ayant été fumeur [de cannabis], il y a quand même un certain nombre de trucs que je reconnais, les yeux rouges, il y a quand même des signes, les énormes coups de faim... »*

Il peut néanmoins exister un « conflit normatif » entre les statuts de parent et d'utilisateur, dont les figures se sont construites de manière antagoniste dans les modèles de parentalité promus dans la seconde moitié du siècle dernier (Monge, 2020). Les parents sont supposés pratiquer et encourager l'abstinence (pour les produits illégaux tout du moins, l'alcool ayant « une place à part » en étant normalisé dans le cadre familial) (Gaussot et Palierne, 2020). À défaut, ils courent le risque d'une influence néfaste sur le développement de l'enfant. Cette injonction suscite chez les parents interrogés des questionnements sur la légitimité et la crédibilité à sanctionner un comportement auquel eux-mêmes s'adonnent. Plusieurs d'entre eux sont revenus sur la séparation de leurs tâches parentales et la consommation de substances. Ces dernières ont pu un temps fonctionner à l'exclusion l'une de l'autre, en se modulant (aménagement des contextes, de la fréquence et de la quantité de consommation). Mais l'entrée dans l'adolescence de leur enfant et la connaissance de ses premiers usages soulève une question : faut-il cacher sa propre consommation lorsque l'enfant transgresse l'interdiction, ou la révéler afin d'en faire un levier éducatif ? Les enquêtés tendent souvent à mobiliser (une partie) de leur expérience personnelle afin de résoudre la tension entre pratique de consommation et

consignes données à leur enfant. Il en ressort des arguments d'éducation à la consommation (liés au statut d'usager expérimenté tel qu'il est défini dans la réduction des risques), qui converge avec celui d'éducation parentale. Les discours tenus, avec un haut degré d'écoute et de communication se rapprochant au plus près des expériences vécues par les jeunes, trouvent alors parfois plus d'échos que les propos de certaines campagnes de prévention. M. Magendie (56 ans, cuisinier) met davantage l'accent sur son entrée dans le tabagisme que sur ses conséquences à long terme (qui « parlent plus aux fumeurs qu'aux ados »). Après avoir eu connaissance des premiers usages de sa fille de 15 ans, il évoque :

*« La restauration c'est bien connu pour ça. Oui, c'est mon expérience personnelle. Moi, j'ai essayé de passer mon expérience à ma fille aussi. Comme j'ai dit avant, j'essaie de parler dans le même niveau. "Moi, je suis plus vieux que toi, par contre, je suis passé par le même chemin que toi." Parce que je vois beaucoup de parents qui disent : "Non ! c'est pas bon, tu fais pas !" Mais ils expliquent pas. Alors qu'il faut garder la connexion avec leur vécu [aux ados], ça sert à rien de parler que des risques après 15, 20 ans de tabac mais je parle surtout de comment j'ai commencé et comment ça s'est passé au début, très vite comment j'ai fumé [régulièrement] [...] pour faire comprendre que ça s'installe vite. »*

Les discours sur l'entrée dans la dépendance au tabac sont ainsi davantage mobilisés chez les fumeurs que chez les non-fumeurs. Les parents ayant eu une carrière tabagique mettent volontiers en avant leur expérience en incarnant un vécu et une proximité aux risques, et en s'érigeant en contre-modèle. Mme Lopez (43 ans, éducatrice en maternelle) a eu de grandes difficultés pour arrêter de fumer, et évoque à propos de sa fille de 17 ans :

*« Quand on a trouvé des clopes dans sa chambre, déjà le papa venait d'arrêter de fumer, donc il les a fumées, super ! [...] Du coup il s'est racheté un paquet. Bref... Là, je lui ai dit : "Tu vois où on en est, nous, par rapport à notre dépendance à la nicotine ? Papa, il trouve trois clopes dans ta chambre, il les fume, c'est quand même la misère d'en arriver là ! Moi, je suis là avec ma vapoteuse comme une conne à tirer sur mon truc avec la nicotine, et dès que j'en ai plus je suis comme ça... J'ai plus de résistance, c'est dimanche, qu'est-ce que je fais ? Il faut que je trouve un tabac..." Je lui dis que, franchement, j'espère qu'elle n'en arrivera pas là parce que c'est un fil à la patte et c'est chiant d'être dépendant comme ça, d'être addict, d'être toxico. Moi, je lui parle comme ça. Et elle me dit : "Maman, t'inquiète pas, je vois comment vous êtes, je comprends, t'inquiète pas, j'ai pas envie d'être comme ça, j'ai pas envie de tomber là-dedans". »*

Il est à noter que le vapotage semble peu abordé entre parents et enfants en raison de la taille limitée de l'échantillon, et du fait qu'il était peu répandu chez les jeunes au moment de la passation de l'enquête ARAMIS 2. Il constituait pour les parents enquêtés davantage un outil d'aide à l'arrêt qu'un produit à risques (voir encadré « La e-cigarette relativement absente des stratégies de contrôle »).

L'approvisionnement fait en revanche l'objet d'une mise en récit particulière. Pour le cannabis, les inquiétudes sur la sécurité (fréquentations, dealers...) liées à de mauvaises expériences sont souvent mentionnées (récit de *bad trips* dus à la mauvaise qualité des produits consommés, embrouilles...), comme les risques judiciaires possibles encourus. Gérer l'approvisionnement de son enfant peut alors se faire dans une optique de « réduction des risques judiciaires », mais aussi des risques liés au genre de l'enfant (développés précédemment).

Mme Lopez (43 ans, éducatrice en maternelle) est usagère occasionnelle de cannabis et raconte comment elle préfère directement fournir de l'herbe à sa fille, en privilégiant son réseau de connaissances (par un ami pratiquant l'autoculture). Les mauvaises expériences d'approvisionnement liées à son parcours de femme usagère et la relativisation de la consommation de cannabis par rapport à d'autres produits lui ont permis d'atténuer ses hésitations et sa culpabilité à fournir de l'herbe à sa fille, ce qu'elle énonce à travers un registre de « pragmatisme » et de « protection » :

*« Au bout d'un moment, je lui ai dit : "Si tu veux, tu peux amener ça à la soirée." Et après, je me suis dit : "Quand même, ça craint..." Mais je préfère car je sais que c'est pas un truc pris n'importe où, auprès de n'importe qui, surtout que c'est une fille... »*

Le cas de M. Pradier (51 ans, cadre dans le secteur artistique et ancien usager de cannabis) peut être évoqué. Il négocie avec sa fille de 16 ans pour qu'elle ne s'approvisionne pas seule mais par l'intermédiaire de son petit ami. Le couple constitue ainsi, pour ce père, un espace dans lequel le garçon a un droit de regard et de contrôle sur les usages de la petite amie, prolongeant le contrôle paternel :

*« Mais c'est elle qui va le chercher et, ça, ça m'a vraiment fait chier sur le coup. Je me suis dit... C'est toujours pareil, c'est très naïf et de mauvaise foi, mais je lui ai dit : "je préfère que ton copain t'en file, mais je veux pas que ce soit toi qui ailles l'acheter". C'est quand même pas la même chose, voilà, c'est moins risqué pour elle. »*

Enfin, la relativisation des risques est plus grande de la part des pères usagers vis-à-vis des garçons, et plus largement empreinte de complicité, notamment lors des récits de contextes festifs. Ces pratiques sont souvent naturalisées (« il faut que jeunesse se fasse », pour reprendre M. Nicolas, 55 ans, directeur d'une entreprise) et systématiquement évaluées en comparaison de leur propre consommation ancienne ou actuelle qu'ils n'estiment pas problématique.

## La e-cigarette relativement absente des stratégies de contrôle

Les parents interrogés n'envisagent pas l'expérimentation (ou l'usage occasionnel) du vapotage de leur enfant comme un événement significatif. La e-cigarette (cigarette électronique) est toujours comparée à la cigarette, particulièrement par les parents fumeurs ou anciens fumeurs qui l'utilisent comme outil d'aide au sevrage, comme c'est le cas de M. Pradier (51 ans, cadre dans le secteur artistique) :

*« Pour moi c'est vraiment un truc de gros fumeurs. [...] Ma femme et moi, on a les mêmes consommations, on est à la cigarette électronique, on a été fumeurs. Je me suis débarrassé de la clope mais, par contre, je n'arrive pas à me débarrasser complètement de la vapoteuse. [...] Ben, en fait, si elle se mettait à la cigarette électronique je serais presque inquiet, parce que ça veut dire que tu fumes trop, en fait. Si t'as déjà besoin de ça pour t'arrêter de fumer, ça veut dire que t'as vraiment besoin d'avoir quelque chose dans la main et quelque chose dans la bouche... (soupir exaspéré) ça me déprime. »*

Le peu de matériau collecté s'explique en partie par la date de réalisation du terrain entre 2020 et 2021, précédant l'apparition des cigarettes électroniques jetables (*puffs*) sur le marché français en 2021. Leur diffusion s'est poursuivie en 2022 en raison de leur grande disponibilité (buralistes, enseignes de vapotage, supermarchés, Internet, magasins de décoration – le prix de vente débutant à 5 €...) et d'un marketing ciblant particulièrement les plus jeunes. Cette diversification de l'offre a accompagné une tendance de plus long cours à l'augmentation du vapotage en population jeune (Spilka et al., 2024), désormais plus expérimentée que le tabac à 17 ans et qu'il serait question de réinterroger dans le cadre d'études qualitatives.

## **CONCLUSION**

Les résultats de l'enquête montrent une gradation des stratégies parentales, qui se polarisent entre celles basées sur l'observation permanente et la mise en place de règles strictes, et celles plus indirectes qui privilégient les échanges et la négociation (voire le laisser-faire).

La façon dont les informations sont recherchées prend sens au regard des histoires familiales (construction de la relation de confiance, trajectoires parentales d'usage...) et à l'intersection des rapports de genre et de classe. Elles sont donc diverses mais ont en commun d'intégrer le modèle de parentalité qui s'est construit au XX<sup>e</sup> siècle dans un registre de « protection des intérêts supérieurs de l'enfant » (Monge, 2020) : un « bon parent » serait censé évincer toute drogue de l'environnement familial (y compris celles consommées par les adultes). Les recherches (en santé publique, en psychologie) ont contribué à favoriser cette vigilance et à utiliser la famille comme support de prévention.

Dans les faits, les difficultés à observer les recommandations de santé publique mettent à l'épreuve la relation parent-enfant. Des conflits normatifs existent aussi bien pour les parents usagers que pour ceux qui sont totalement étrangers aux produits et qui peuvent ressentir un déficit de légitimité expérientielle auprès des enfants. Ce qui les lie est néanmoins la volonté explicite de ne pas être de « mauvais parents ». La crainte des risques sanitaires s'efface alors parfois au profit de celle d'une réprobation sociale, qui explique en partie que l'attention se focalise sur les risques immédiats de la consommation (risques judiciaires, mauvaises fréquentations...) et sur ceux qui pourraient porter atteinte aux performances scolaires et sociales de l'adolescent. Par ailleurs, les solutions adoptées ne sont pas les mêmes au regard des positions sociales (en termes d'appropriation des recommandations et de recours aux structures de soin, que l'on retrouve dans les milieux favorisés par exemple) ou du genre (avec davantage de contrôle strict sur les filles, un seuil d'alerte moins précoce chez les garçons ; ou une vision du risque relativisée de la part des pères usagers).

Ces éléments ouvrent des pistes de réflexion utiles aux stratégies de prévention, en renseignant notamment l'attitude adoptée par les parents face à la transgression des attentes éducatives (punition, dialogue, recours à un dispositif de soin), et l'influence de la configuration familiale et sociale sur la régulation des usages (historique des consommations, statut conjugal des parents, déterminants socio-économiques).



## Méthodologie et corpus d'entretiens analysé

Le matériau utilisé dans cette note provient de l'enquête en sciences sociales ARAMIS réalisée de juin 2020 à mars 2021, dans le cadre d'un partenariat entre l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) et le Laboratoire de psychopathologie et processus de santé (LPPS) de Université Paris-Cité. Financée en 2019 par le Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives, la recherche avait pour but d'explorer les formes de contrôle parental de la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis lors du passage de l'adolescence au début de l'âge adulte. Au total, 122 entretiens individuels ou collectifs (soit un total de 133 enquêtés) ont été réalisés, déclinés en trois volets d'études : un premier volet auprès d'adolescents (15-18 ans inclus) habitant dans des territoires ruraux, conduit par l'Injep (41 entretiens individuels et 3 entretiens collectifs) (Amsellem-Mainguy et Blum, 2021 ; Douchet et Neybourger, 2022) ; un deuxième volet axé sur les jeunes majeurs (18-23 ans inclus) (Douchet et Neybourger, 2022), réalisé par l'Université Paris-Descartes (50 entretiens individuels) ; un troisième volet, mené par l'OFDT, constitue le corpus présenté dans cette note et se compose de 28 entretiens recueillis auprès de parents d'adolescents

âgés de 15 à 17 ans (16 garçons, 12 filles). Dix-huit mères et dix pères âgés entre 41 et 59 ans ont ainsi été interrogés, sur le critère d'avoir eu connaissance d'au moins un usage de leur enfant (tabac, e-cigarette, alcool, cannabis) dans les six derniers mois précédant l'entretien. Les autres parents et enfants n'ont pas été interrogés afin de garantir une liberté de parole des enquêtés. Ces parents ont été recrutés par le bouche-à-oreille et par le biais de structures spécialisées (Consultations jeunes consommateurs (CJC), Maison des adolescents, etc.), avec un effort de diversification des profils au regard de la position sociale, de la structure du foyer (en couple ou séparé avec l'autre parent de leur enfant) et du niveau d'usage de produits des parents.

La grille d'entretien abordait les usages juvéniles et parentaux, les représentations parentales autour des produits et le fonctionnement des interactions parents-enfants (mise en place de règles strictes, observation, communication...). L'ensemble des données récoltées a été analysé selon une démarche déductive et avec l'aide du logiciel NVivo. Une classification des cas ainsi qu'un codage thématique ont été effectués, permettant de dégager les principaux résultats.

### Remerciements

- Aux enquêtés pour leur temps et leur confiance.
- Pour la réalisation du terrain et son aide précieuse à la réflexion : Paul Neybourger.
- Au comité de pilotage de l'étude : Maryvonne Coat-Rivry, Élie Guéraud, Éric Le Grand, Carine Mutatayi, Yohan Selponi, Imaine Sahed, Isabelle Varescon.
- Pour les nombreux échanges et leur disponibilité tout au long du projet : Yaëlle Amsellem-Mainguy et Pauline Blum (Injep) ; Sasha Mathieu et Isabelle Varescon (LPPS, Université Paris-Cité).
- Pour leur appui, leurs conseils et leur relecture : Valérie Ulrich, Ivana Obradovic, Fabrice Guilbaud.
- Pour le travail bibliographique : Isabelle Michot.

Cette étude a été financée par le fonds de lutte contre les addictions, créé au sein de la Caisse nationale de l'Assurance maladie.

## Bibliographie

Liens accessibles au 02/08/2024

- Amsellem-Mainguy Y., Blum P. (2021) Expériences des confinements par les adolescents ruraux. Des conséquences inégales sur les sociabilités, scolarités et aspirations. *INJEP Analyses & Synthèses*, n° 47, 4 p.
- Aquatias S. (1999) Cannabis : du produit aux usages. Fumeurs de haschich dans les cités de la banlieue parisienne. *Sociétés Contemporaines*, n° 36, p. 53-66.
- Arborio A.-M., Lechien M.-H. (2019) La bonne volonté sanitaire des classes populaires. Les ménages employés et ouvriers stables face aux médecins et aux normes de santé. *Sociologie*, n° 10, p. 91-110.
- Attias-Donfut C., Lapiere N., Segalen M. (2002) Le Nouvel Esprit de famille. Paris, Odile Jacob, 304 p.
- Baumrind D. (1978) Parental disciplinary patterns and social competence in children. *Youth & Society*, Vol. 9, n° 3, p. 239-267.
- Douchet M.-A., Le Nézet O. (2021) Trente ans de politiques publiques de réduction du tabagisme (1991-2021). *Tendances*, OFDT, n° 145, 8 p.
- Douchet M.-A., Neybourger P. (2022) Alcool et soirées chez les adolescents et les jeunes majeurs. *Tendances*, OFDT, n° 149, 8 p.
- Gaussot L., Palierno N. (2020) La confiance dans les relations familiales. Régulation des sorties juvéniles, genre et usages sociaux de psychotropes. Presses Universitaires de Rennes, coll. Le sens social, 210 p.
- Goffman E. (1959 (tr.fr. 1973)) La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi. Paris, Éditions de Minuit, coll. Le Sens commun, 256 p.
- Griffin K.W., Scheier L.M., Botvin G.J., Diaz T. (2000) Ethnic and gender differences in psychosocial risk, protection, and adolescent alcohol use. *Prevention Science*, Vol. 1, p. 199-212.
- Kellerhals J., Montandon C., Ritschard G., Sardi M. (1992) Le style éducatif des parents et l'estime de soi des adolescents. *Revue française de sociologie*, Vol. 33, n° 3, p. 313-333.
- Kohn M.L. (1963) Social class and parent-child relationships: An interpretation. *American Journal of Sociology*, Vol. 68, n° 4, p. 471-480.
- Le Garrec S. (2002) Ces ados qui « en prennent » : sociologie des consommations toxiques adolescentes. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 326 p.
- Le Pape M.-C. (2009) Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives. *Informations sociales*, n° 154, p. 88-95.
- Lieber M. (2008) Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question. Paris, Presses de Sciences Po, coll. Académique, 328 p.
- Martin C. (2014) « Être un bon parent » : une injonction contemporaine. Rennes, Presses de l'EHESS, coll. Lien social et Politiques, 248 p.
- Monge J. (2020) Les consommations de substances illicites entre parents et enfants : carrière d'usage, carrière parentale et tension normative. Ecole doctorale de l'EHESS, Thèse de sociologie.
- Obradovic I. (2017) Représentations, motivations et trajectoires d'usage de drogues à l'adolescence. *Tendances*, OFDT, n° 122, 8 p.
- Obradovic I., Douchet M.-A. (2018) Représentations des drogues et déterminants des trajectoires d'usage chez des adolescents. *Education, Santé, Sociétés*, Vol. 5, n° 1, p. 17-33.
- Obradovic I. (2019) Attitudes, Représentations, Aspirations et Motivations lors de l'Initiation aux Substances psychoactives. *Enquête ARAMIS*. Paris, OFDT, 55 p.
- Obradovic I., Douchet M.-A. (2019) Perceptions et comportements vis-à-vis de l'alcool à l'adolescence : connaître les contextes et les motivations d'usage pour agir efficacement. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 5-6, p. 116-117.
- OFDT (2023) Les drogues à 17 ans. Analyse de l'enquête ESCAPAD 2022. *Tendances*, OFDT, n° 155, 8 p.
- Pasquereau A., Andler R., Guignard R., Soullier N., Beck F., Nguyen Thanh V. (2023) Prévalence du tabagisme et du vapotage en France métropolitaine en 2022 parmi les 18-75 ans. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 9-10, p. 152-158.
- Rivière C. (2014) Pratiques urbaines et ségrégation : approche par l'encadrement parental en contexte de mixité sociale. In : *La Jeune Sociologie urbaine francophone. Retour sur la tradition et exploration de nouveaux champs*, Authier J.-Y., Bourdin A., Lefeuvre M.-P. (Dir.). Lyon, Presses Universitaires de Lyon, coll. Sociologie urbaine, p. 105-118.
- Rivierez I. (2024) Carrières tabagiques et expériences d'arrêt du tabac. *Tendances*, OFDT, n° 162, 8 p.
- Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Chyderiotis S. (2019) Drogues : perceptions des produits, des politiques publiques et des usagers. *Tendances*, OFDT, n° 131, 8 p.
- Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Eroukmanoff V. (2024) Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2023. *Tendances*, OFDT, n° 164, 4 p.

> **Pour citer cette publication** : Douchet M.-A. (2024) Le contrôle parental des usages de tabac et de cannabis - Résultats de l'enquête ARAMIS 2. Note de résultats. Paris, OFDT, 14 p.



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

ISBN : 979-10-92728-91-0

Photo copyrights : © Monkey Business (Adobe Stock)

www.ofdt.fr